



23 Décembre 2019  
Communiqué de presse

## **Directive tabac : il faut défendre les Européens face à l'influence des lobbys !**

*Communiqué de Manuel Bompard, eurodéputé La France insoumise.*

Membre de la Commission ENVI en charge de la révision de la Directive Tabac prévue pour 2021/2022, j'ai souhaité faire partie du Groupe de travail parlementaire sur la révision de la Directive 2014/UE/40 dite Directive Tabac prévue pour 2021/2022.

Je sais que l'élaboration de la Directive Tabac en 2014 est considérée comme le dossier le plus lobbyisé de l'histoire de l'UE. Je sais également que le lobby du tabac pouvait compter sur l'oreille attentive de l'ancienne Commission de Jean-Claude Juncker et de certains de ses proches.

Il n'est pas question que cette situation se reproduise et que le lobby du tabac tienne le crayon de la Commission lors de la rédaction de la nouvelle Directive Tabac. Ce sont les préoccupations de santé publique et les intérêts financiers des États et donc des contribuables européens qui doivent être au centre de cette révision, pas les profits du lobby du tabac.

Il est enfin temps pour l'UE et ses États membres de prendre des mesures fortes contre l'industrie du tabac. Ainsi, par exemple, une partie des profits et de l'optimisation fiscale des 4 majors du tabac doivent être affectés à la prévention et au financement des soins, pour que les non-fumeurs n'aient plus à payer pour le coût social du tabac. Que les plus modestes, a fortiori non-fumeurs, engraisent les multinationales du tabac relève de l'indécence. De même l'organisation du commerce parallèle du tabac par les cigarettiers pour saper les politiques de santé publique et empêcher de nouvelles taxes doit être dénoncée, et le Protocole de l'OMS « pour éliminer le commerce illicite du tabac » entré en vigueur le 25 septembre 2018 après avoir obtenu les 40 ratifications nécessaires, mais que le lobby du tabac combat, doit être mis en œuvre sans délai.

Ce sont ces sujets que je souhaite plus particulièrement traiter au sein du Groupe de travail parlementaire sur la révision de la Directive Tabac. Je prendrai des initiatives concrètes et veillerai à ce que ses propositions soient reprises.

Manuel Bompard

